

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 JUIN 2009

Présents :

M.M.D'HAENE/Bourgmestre

MM.D.DELSOIR/A.DEGRYSE/Mmes.S.POLLET/A-M.FOUREZ/Echevins

MM.R.FLEURQUIN/A.DEMORTIER/Mme.R.TAELMAN-D'HAENE/

MM.J.P.BERTE/R.DENIS/Mme.Ch.LOISELET/MM.A.PIERRE/R.SMETTE/E.MAHIEU/

Conseillers

M.J.HUYS, Secrétaire communal

Absentes et excusées : Mme.D.DUPONCHEEL(19H20')

Mme. Ch.NGO-TONYE (19H10')

Absent : M. P.DELHAYE (19H05')

SEANCE PUBLIQUE

A l'ouverture de la séance M. Marc D'Haene, Bourgmestre demande d'excuser Mmes Dorothée Duponcheel et Charlotte Ngo Tonye qui arriveront en retard. Il ajoute que ce conseil a été demandé par 6 conseillers.

M. Damien Delsoir souhaite faire une mise au point en ce qui concerne le mode de convocation qui a été utilisé.

Il précise que le 15 juin, le Collège devait normalement se réunir pour établir l'ordre du jour du conseil communal du 29 juin 2009.

Le Collège ne s'étant pas retrouvé en nombre, il n'a pu se réunir à l'heure habituelle. A l'issue du Conseil du 15 juin, il aurait été possible de réunir un collège. Au cours de ce conseil, il avait été prévu que la prochaine réunion de cette assemblée se tienne ce 29 juin.

Le mode de convocation utilisé ne doit pas être considéré comme un désaccord entre les membres du collège mais résulte dans le fait que le collège n'ait pu se réunir étant donné que le quorum n'était pas atteint. Il ajoute que, depuis un certain temps, il avait demandé de réunir le conseil communal assez rapidement pour passer le compte et la modification budgétaire étant donné qu'il s'était engagé envers certains fournisseurs et, pour obtenir, de ce fait, une approbation de la tutelle avant le 15 juillet.

M. Pierre Delhaye entre en séance à 19H05.

1. Compte communal 2008 - approbation

Mme Charlotte Ngo Tonye arrive en séance à 19H10'.

M. Delsoir, Echevin des Finances présente ce compte qui se résume comme suit :

	+/-	Service ordinaire	Service extraordinaire
1. Droits constatés		6.168.522,94	1.552.458,19
Non-valeurs et irrécouvrables	=	38.104,46	0,00
Droits constatés nets	=	6.130.418,48	1.552.458,19
Engagements	-	5.118.384,80	1.835.650,08
Résultat budgétaire	=		
Positif		1.012.033,68	
Négatif			283.191,89
2. Engagements		5.118.384,80	1.835.650,08
Imputations comptables	-	4.968.771,93	678.281,39
Engagements à reporter	=	149.612,87	1.157.368,69
3. Droits constatés nets		6.130.418,48	1.152.458,19
Imputations	-	4.968.771,93	678.281,39
Résultat comptable	=		
Positif :		1.161.646,55	874.176,80
Négatif :			

Après les commentaires de chaque groupe, il est passé au vote qui donne le résultat suivant :

11 « pour » 6 « contre » (PS + OSER + eNSEMBLE)

2. Budget communal 2009 - modification budgétaire n° 1 ordinaire et extraordinaire - approbation

M. Delsoir présente cette modification budgétaire n°1 qui se résume comme suit :

a) Service ordinaire

Les recettes subissent à la fois une augmentation et une diminution respective de 291.174,45 € et 51.596,34 € tandis que les dépenses sont augmentées de 170.052,75 €.
Nouveau résultat : Boni de 930.871,71 €.

b) Service extraordinaire

Les recettes subissent à la fois une majoration de 1.251.044,88 € et une diminution de 390.394,13 € tandis que les dépenses sont augmentées de 734.345,52 €.
Le nouveau résultat se clôture par un boni de 422.669,36 €.

M. Aurélien Pierre fait remarquer qu'en ce qui concerne le coût du bulletin communal, le montant est très élevé.
M. Demortier soulève le problème de la rue des Prairies. Il précise que tant que la commune n'est pas propriétaire du fond, les travaux ne pourront avoir lieu.
Il estime qu'il y a lieu d'effectuer un toilettage en ce qui concerne les droits à recouvrer. Le montant très élevé fausse le résultat étant donné que certaines sommes ne pourront être perçues. Il reproche également le fait que rien n'est prévu pour l'église d'Hérinnes.

M. Smette émet le souhait que lorsque le budget 2010 sera en cours d'élaboration, il soit tenu compte des choses importantes à faire, telles que l'entretien du patrimoine, le garage RTS, la salle Roger Lefebvre, le garage communal, l'église de Hérinnes, les pavés de la place de Hérinnes, etc...
Il souhaite également une consultation plus importante de la minorité, en la matière.

M. Aurélien Pierre fait remarquer le mauvais fonctionnement des lampadaires de la Place de Hérinnes.
Le Bourgmestre lui répond qu'un entretien complet sera effectué au cours du mois de septembre sur le territoire de la commune.

Il est ensuite passé au vote qui donne le résultat suivant.
11 « pour » 6 « contre ».

3. Compte du CPAS exercice 2008 - approbation

Mme Loiselet, Présidente du CPAS apporte les commentaires de ce compte qui se résume comme suit :

	+/-	Service ordinaire	Service extraordinaire
1. Droits constatés		3.225.510,04	21.033,50
Non-valeurs et irrécouvrables	=	50,00	0,00
Droits constatés nets	=	3.225.460,14	21.033,50
Engagements	-	3.128.804,69	18.318,26
Résultat budgétaire	=		
Positif		96.655,45	2.715,24
Négatif			
2. Engagements		3.128.804,69	18.318,26
Imputations comptables	-	3.059.297,97	5.597,00
Engagements à reporter	=	69.506,72	12.721,26
3. Droits constatés nets		3.225.460,14	21.033,50
Imputations	-	3.059.297,97	5.597,00
Résultat comptable	=		
Positif :		166.162,17	15.436,50
Négatif :			

Après avoir répondu aux différentes questions, il est passé au vote. Ce dernier donne le résultat suivant :
11 « pour » 5 « abstentions » (PS + OSER), Mme Loiselet, Présidente du CPAS, ne prenant pas part au vote.

4. Budget CPAS 2009 - modification budgétaire n° 1 ordinaire et extraordinaire - approbation

Mme Loiselet, Présidente du CPAS, explicite cette modification budgétaire qui se résume comme suit :

A. Service ordinaire

Les recettes subissent une augmentation de 101.758,64 € et une diminution de 74.326,87 €.
Les dépenses sont à la fois augmentées de 82.248,86 € et diminuées de 54.817,09 €.
Le nouveau résultat est équilibré à la somme de 3.418.723,83 € sans apport complémentaire de la part de la commune.

B. Service extraordinaire

Les recettes et les dépenses subissent une augmentation respective de 95.385,24 € et 92.270 €.
Le nouveau résultat consiste en un boni de 3.115,24 €.

Après avoir répondu aux différentes questions, il est passé au vote. Ce dernier donne le résultat suivant :

11 « pour » 5 « abstentions » (PS + OSER), Mme Loiselet, Présidente du CPAS, ne prenant pas part au vote.

5. Travaux suite aux dégâts d'hiver - cahier des charges, devis, métrés - approbation

Vu la courrier du 23 avril 2009, du Ministre COURARD, relatif à l'octroi de subventions aux communes pour réparer les voiries endommagées par les conditions climatiques particulièrement rudes de l'hiver 2008 - 2009 ;

Considérant que le montant de la subvention qui pourrait être accordée à la commune de Pecq est de 55.000 € ;

Vu le projet présenté (cahier des charges, plans, devis estimatif, métrés, avis de marché) ;

Vu le devis estimatif s'élevant à 69.966,20 €
TVAC ;

Vu la nécessité d'approuver ces derniers ;

Considérant que le montant de la dépense est prévu à l'article 42121 / 731.60.2009, du budget extraordinaire de l'exercice 2009 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver le projet (cahier des charges, plans, devis estimatif, métrés, avis de marché) présenté pour les travaux de réparation et entretien des voiries communales suivantes :

- Rue de la Briqueterie à Warcoing 38.008,89 € TVAC
- Avenue des Combattants à Pecq 7.182,56 € TVAC
- Trieux à Pecq 20.539,75 € TVAC
- + poste « essais » pour les 3 voiries 4.235,00 € TVAC

➔	MONTANT TOTAL	69.966,20 € TVAC
	soit	55.273,20 € HTVA

Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3 : de transmettre la présente délibération aux autorités compétentes.

6. Réponses aux questions

a) Jumelage communal - questions de M. Aurélien Pierre

M. Delsoir répond que ce cas n'a pas encore été discuté.

b) rue de Marvis

Le Bourgmestre répond qu'une visite sur place a eu lieu, en présence de M. Aurélien Pierre.

c) Note interne du CPAS concernant l'imposition des agents - intervention auprès du groupe S

La Présidente a répondu à la question en disant que le nécessaire avait été fait auprès du groupe S.

Réponses aux questions de M. André Demortier qui ne figuraient pas au procès-verbal

Le Bourgmestre signale que ces réponses figureront dans le PV de cette séance.

Concernant le Pas à Wasmès

Le Bourgmestre déclare que le permis d'urbanisme a été délivré et que les travaux débiteront à brève échéance.

Portes de la salle Roger Lefebvre

Le Bourgmestre précise qu'elles sont introuvables.

Stockage des déchets de bois sur le site

Le Bourgmestre répond que la réponse que la DGPE a transmise à M. Demortier n'était pas jointe à la lettre qu'elle a envoyée à la commune.

M. Demortier précise que la DGPE reconnaît qu'il y a un problème sur le plan urbanistique et sur le plan du danger émanant de la matière stockée.

Il ajoute qu'Inter Environnement Wallonie fera sans doute une émission sur ce sujet.

Il signale en outre qu'en Flandre, ces matières sont stockées à l'intérieur d'un bâtiment et non pas à l'air libre.

Il demande une réaction rapide du collègue pour éviter tous risques pour les riverains.

Convention pour la livraison des boissons à Warcoing

Le Bourgmestre signale qu'elle existe mais n'a jamais fait l'objet d'une décision du conseil communal.

Un relevé des différentes conventions sera effectué de façon à les prévoir à l'ordre du jour du prochain Conseil communal.

M. Demortier précise que cette convention revêtue de la seule signature du Bourgmestre n'est pas légale. Il ajoute que l'argent ristourné à la commune ne reflète pas la situation réelle.

Régie communale - convocation

Le Bourgmestre précise qu'il a signé les convocations pour une réunion qui doit se tenir le 10 juillet 2009.

7. Questions

a) M. René Smette

1. M. Smette fait part qu'il a été contacté par une personne qui a été touché par un acte de vandalisme dans le cimetière de Pecq. Il demande si d'autres méfaits de ce genre ont été portés à la connaissance du collègue.

Le Bourgmestre répond que des tombes ont été dégradées dans les cimetières de Pecq et d'Obigies.

2. M. Smette demande si une réponse a été reçue suite au courrier envoyé au MET concernant le problème de la RN 50 ?

Le Bourgmestre répond que les plans du rond-point sont parvenus, ce jour, à la commune.

M. Demortier demande que soit organisé une réunion sur place afin d'effectuer un état des lieux à l'issue des travaux.

b) M. André Demortier

1) Centre Alphonse Rivière

M. Demortier souhaite connaître l'avenir du Centre Alphonse Rivière étant donné qu'une réunion devait se tenir afin de faire le point sur la situation de ce bâtiment.

2) Il se demande pourquoi la SPJ s'est vue refuser, par le Collège, l'organisation de la journée « Place aux enfants »

3) Il fait remarquer qu'après le fauchage des débris jonchant le sol ce qui peut présenter un danger certain pour les véhicules. Il demande qu'une solution soit apportée à cette anomalie.

4) Horaire d'été

M. Demortier demande que le Conseil communal se positionne sur l'octroi d'un horaire d'été pour tout le personnel durant les mois de juillet et août.

A l'unanimité, le Conseil se prononce sur l'octroi du régime d'été pour autant que les syndicats soient d'accord et que pour autant que tout le personnel soit d'accord sur cette décision.

L'horaire proposé est 6H30 → 13H30 sans interruption.

c) M. Aurélien Pierre

1. M. Aurélien Pierre réitère sa demande d'intervention d'un technicien en vue d'améliorer la sonorisation dans la salle du Conseil communal.

2. Il demande la date de la prochaine réunion du Conseil communal.

Le Bourgmestre répond qu'une réunion sera sans doute prévue au cours de l'été étant donné que certains points qui devaient passer n'ont pas été prévus à l'ordre du jour de cette réunion.

3. Musée Jules Jooris

M. Aurélien Pierre demande ce qu'il est prévu de faire en ce qui concerne le problème de la mэрule.

Il demande d'en informer M. Jules Jooris, Mme Edwige Colin ainsi que les personnes concernées par le problème.

Le Bourgmestre répond que l'Inspecteur d'Ethias est revenu sur place et qu'un expert est attendu dans les tout prochains jours afin de déterminer si l'assurance prendra en charge les travaux à exécuter pour pallier ce problème.

L'avis de l'assurance sera également demandé pour les problèmes d'humidité rencontrés dans l'église de Hérisines.

Réaction de Mme Loiselet

Mme Loiselet, Présidente du CPAS souhaite réagir suite à l'intervention de M. Aurélien Pierre concernant la réunion du groupe de travail, à propos des jeunes, dates et heures. Les offres devraient être remises avant le 22 juin. Le Conseil de l'Aide Sociale a été convoqué le 24 juin. Des coups de fils ont été passés aux personnes concernées pour essayer de trouver le moment qui convenait pour tous. Il avait été convenu que chacun ait de la souplesse au niveau des convocations. Le Conseil a été convoqué le 1^{er} juillet parce que la Secrétaire est absente du 2 au 11 juillet. Il était important que le cabinet de consultations et d'accompagnement soit désigné avant son départ afin qu'il puisse travailler le plus rapidement possible.

M. Aurélien Pierre tient à réagir au niveau des heures. Une réunion convoquée à 17 h entraîne des difficultés pour certains membres de se libérer. Il ajoute qu'il avait proposé d'établir une échancier afin de ne prendre personne au dépourvu.

MM. Demortier et Smette abondent dans ce sens.

Après quoi, la séance est close par le Président.